

29.06.2011 – 15:00 Uhr

Une CCT unique en son genre renouvelée avec succès

Zürich (ots) -

La convention collective de travail (CCT) des Grands Magasins Globus SA (Globus, Herren Globus), d'Office World SA, d'Interio SA et de leurs partenaires sociaux (Association des employés des Grands Magasins Globus, d'Interio, d'Office World et de la Société suisse des employés de commerce Suisse) a été reconduite avec succès. A partir du 1er janvier 2012, les collaborateurs de ces entreprises continueront à bénéficier de conditions de travail progressistes et responsables durant quatre ans. Avec le renouvellement de la CCT, des accents supplémentaires ont été mis sur la politique familiale, la formation continue, la Gestion de la Santé en Entreprise, la protection des whistleblowers (lanceurs d'alerte), les activités de jeunesse extra-scolaires, la politique salariale ainsi que le partenariat social d'entreprise. Elle demeure la seule CCT exclusive conclue dans les secteurs des grands magasins, du commerce spécialisé dans le textile et les articles de bureau ainsi que dans l'ameublement et l'aménagement intérieur.

Cette nouvelle CCT étend encore la gamme actuelle des prestations de politique familiale: protection de la maternité au poste de travail, congé de grossesse, congé de maternité, congé de paternité, congé parental et congé de garde de malades, encouragement à reprendre le travail pour collaborateurs et collaboratrices ayant des obligations familiales. Pour l'octroi de prestations et de droits liés à une structure familiale, le seul critère désormais pris en compte est de savoir si les collaborateurs concernés assument ou non, pour un enfant, le rôle social et la responsabilité d'un parent. Les beaux-parents et les parents nourriciers, de même que les futurs parents adoptifs, sont notamment assimilés aux parents biologiques; et ce, fondamentalement, sans tenir compte du fait que le rôle parental soit reconnu ou non par la loi. La CCT intègre ainsi des changements sociaux qui n'ont pas encore été pris en considération par le législateur. Cette assimilation s'applique également à la nouvelle assurance familiale financée par l'entreprise en faveur de toutes les collaboratrices et de tous les collaborateurs ayant charge de famille, afin d'éviter qu'en cas de décès, outre la perte humaine, des difficultés financières supplémentaires ne surviennent au sein de la famille. Dans le cadre de cette assurance, jusqu'à 3 salaires annuels sont versés en faveur des survivants en sus des prestations en cas de décès résultant de la prévoyance professionnelle. Afin de faire jouer à plein le droit à la formation continue payée et au soutien en cas de formation continue personnelle, les mesures de formation continue deviennent, à titre permanent, partie intégrante des entretiens annuels d'évaluation des collaborateurs.

Des mesures de prévention et de promotion de la santé complètes, systématiques et durables, concrétisées par l'introduction d'un système de Gestion de la Santé en Entreprise conforme aux critères de qualité reconnus par la fondation Promotion Santé Suisse, revêtent une grande importance pour la qualité de vie et de travail des employés. Une protection légale suffisante des whistleblowers se faisant toujours attendre, cette protection est désormais ancrée dans la CCT comme partie intégrante d'une réglementation globale dans ce domaine. Les activités de jeunesse extra-scolaires sont désormais explicitement soutenues et la perte de gain correspondante est compensée par les entreprises. Ces mesures soulignent le fait qu'en s'engageant dans des activités de jeunesse extra-scolaires, les collaborateurs acquièrent de l'expérience pratique ainsi que des compétences techniques et sociales qui créent une valeur ajoutée sociale et économique tant sur le plan privé que dans la vie professionnelle.

Partenaire de longue date, la SEC Suisse a contribué de manière essentielle au développement de la CCT. Cette dernière est également soutenue désormais par l'Association des employés des Grands Magasins Globus, de Herren Globus, d'Interio et d'Office World, fondée par des collaborateurs de ces entreprises. En très peu de temps, elle s'est avérée être un partenaire social représentatif jouissant d'une légitimité démocratique. Un partenariat social vivant doit prendre sa source dans les collaborateurs et être porté par ces derniers. Avec la nouvelle CCT, les délégations du personnel ont été renforcées au niveau des entreprises. Des droits de codécision et de participation étendus leur ont été garantis par la CCT sur des thèmes clés touchant à la politique du personnel. Ces délégations sont notamment compétentes en ce qui concerne les négociations salariales au niveau des entreprises. Outre un salaire minimum brut de CHF 3'700.- (x 13) pour les collaborateurs non qualifiés, des salaires minimaux bruts moyens pouvant aller jusqu'à CHF 4'100.- (x 13) ont été fixés pour les collaborateurs au bénéfice d'une formation professionnelle.

L'Association des employés est extrêmement satisfaite des résultats de la négociation, comme l'a déclaré sa présidente, Barbara Bertoia, lors de la signature de la CCT. Barbara Gisi, responsable de la politique des employés à la SEC Suisse, a, elle aussi, tiré un bilan positif de cette négociation. Elle a souligné l'importance d'avoir encore amélioré une bonne convention collective de travail. Pour les entreprises, il est crucial, qu'avec le renouvellement et la poursuite du développement de la CCT, elles puissent continuer de garantir à leurs collaboratrices et à leurs collaborateurs des conditions de travail progressistes et responsables jouant le rôle d'exemple dans leur branche.

Zurich, le 29 juin 2011

Faits :

* Dans les Grands Magasins Globus ainsi que chez Herren Globus, Interio et Office World, 4'290 collaboratrices et collaborateurs alémaniques, romands et tessinois sont employés dans 89 sites différents.

* Cette Convention collective de travail existe depuis 11 ans. Avec les deux autres conventions collectives du groupe Migros - la Convention collective nationale de travail Migros et la Convention collective de travail Travel destinée au secteur Voyages de Migros - elle témoigne de l'importance qu'attache Migros à un véritable partenariat social constructif.

Fédération des coopératives Migros Corporate Communications Limmatstrasse 152 Case postale 1766 CH-8031 Zurich Centrale

+41 (0)44 277 21 11 Fax +41 (0)44 277 23 33 media@migros.ch www.migros.ch

Contact:

Urs Peter Naef
porte-parole de la FCM
tél. 044 277 20 66
urs-peter.naef@mgb.ch

Barbara Bertoia
présidente de l'Association des employés des
Grands Magasins Globus, Herren Globus, Interio et Office World
tél. 079 945 05 01
Barbara.Bertoia@Globus.ch

Barbara Gisi
responsable de la politique des employés à la
Société suisse des employés de commerce (SEC Suisse)
tél. 079 775 66 10
Barbara.Gisi@kvschweiz.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100000968/100700104> abgerufen werden.